

Woerth : cochon qui s'en dédit !

Eric Woerth, le ministre du Travail et Georges Tron, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, viennent d'annoncer le gel de la valeur du point d'indice dans la Fonction publique en 2011.

En juillet 2008, Eric Woerth, alors ministre du Budget, s'était engagé à accorder aux fonctionnaires un mirifique 0,5% d'augmentation en 2011.

Il s'en dédit aujourd'hui le cochon.

A l'Oréal et chez Peugeot, on commence à s'inquiéter de cet homme qui ne tient pas ses promesses.

Conférence de presse du 3 juillet 2008 d'Eric Woerth relative au pouvoir d'achat des fonctionnaires

Extrait

Éric Woerth, ministre du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique a présenté, lors d'une séance de négociation avec les syndicats représentatifs de la fonction publique, une série de mesures, pour la période 2009-2011...
[...]

Des mesures pour maintenir le pouvoir d'achat

Le gouvernement a garanti une augmentation du point d'indice de 0,5 % chaque année à compter du 1^{er} juillet 2009. Et une hausse complémentaire de 0,3 % est de plus déjà prévue au 1^{er} octobre 2009.

Le communiqué de presse du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat

La conférence de presse du 3 juillet 2008 sur le portail du gouvernement

Document relatif aux orientations salariales concernant la fonction publique pour la période 2009-2011

Extrait

1.2 Evolution de la valeur du point :

∅ une évolution de + 0,5 % interviendra chaque année au 1^{er} juillet au cours de la période 2009-2011

∅ en outre, une hausse complémentaire de + 0,3 % est retenue au 1^{er} octobre 2009

Conformément aux stipulations de l'accord du 21 février 2008, les négociations annuelles au printemps 2009 à 2011 permettront d'établir un suivi et de définir, si nécessaire, des mesures d'ajustement.

L'intégralité du document

Fonctionnaires: hausse générale salariale d'au moins 0,8% en 2009

(AFP) – 24 juin 2008

PARIS (AFP) — Le point d'indice servant de base aux salaires des fonctionnaires sera revalorisé d'au moins 0,8% en 2009 (+0,5% en juillet et +0,3% en octobre) et des revalorisations de 0,5% chacune sont déjà prévues pour 2010 et 2011, selon un projet remis mardi par le gouvernement aux syndicats.

Cette année, la hausse du point d'indice est déjà de 0,8%, avec +0,5% au 1^{er} mars et +0,3% au 1^{er} octobre.

"Une évolution de +0,5% interviendra chaque année au 1^{er} juillet au cours de la période 2009-2011", et "une hausse complémentaire de +0,3% est retenue au 1^{er} octobre 2009", annonce le "document relatif aux orientations salariales" pour la Fonction publique sur la période 2009-2011, remis aux organisations syndicales dans le cadre d'une négociation salariale triennale qui s'est ouverte mardi matin.

Le document ajoute que des "mesures d'ajustements" pourront en outre être décidées, "si nécessaire", au cours des négociations annuelles prévues au printemps 2009 à 2011, conformément à l'accord du 21 février 2008, signé par quatre organisations syndicales (CFDT, UNSA, CFE-CGC, CFTC).

Mais souligne le document, le gouvernement veut mettre "en œuvre une politique salariale globale", prenant en compte d'autres éléments que le point d'indice, telles des mesures propres à une catégorie ou une administration spécifique.

"L'idée que la négociation salariale dans la Fonction publique est égale à la négociation sur le seul point d'indice est terminée", précisait-on lundi au ministère de la Fonction publique.

A la suite des accords salariaux de février 2008, le ministère et les quatre syndicats avaient acté le principe de négociations triennales, pour "assurer une meilleure articulation du calendrier de la négociation salariale avec celui de la programmation budgétaire et celui de l'examen des lois de finances de l'Etat et des lois de financement de la sécurité sociale".

Avec le retour d'économies lié au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le gouvernement a "une vraie crédibilité budgétaire", a expliqué le ministère, puisqu'il peut mettre sur la table près de 1,4 milliard d'euros sur trois ans.

La négociation doit fixer les orientations salariales pour les trois ans à venir, dont l'évolution de la valeur du point d'indice, l'évolution des grilles salariales et le mécanisme qui garantit le maintien du pouvoir d'achat (GIPA), adopté en février.

La négociation devra aussi aborder la rémunération au mérite, plus spécialement à destination de l'encadrement supérieur (catégorie A) et des attachés administratifs, et l'intéressement collectif, qui devrait s'appuyer sur un contrat d'objectif établi chaque année entre le salarié et le ministère dont il dépend.

Copyright © 2010 AFP. Tous droits réservés.

La dépêche AFP